REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPILLON (MARNE)

LE VENDREDI 9 JUIN 2023 A 18H30

PROCES-VERBAL DE LA 4EME SEANCE

✓ Date de convocation : 5 juin 2023

✓ Conseillers en exercice : 15✓ Conseillers présents : 10

✓ Procurations : 0

✓ Publication de la liste : 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-heures heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Présents : Mme ADAM Marie-Madeleine ; M. BEGUIN Jean-Marc ; Mme BEGUIN Sandrine ; M. CREPIN Jean-Paul ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme PETIT Séverine.

Absents: M. GUILLEPAIN James; Mme NEUBARTH Kirsten; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa; M. MAUDUIT Cédric; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents - excusés : néanta

Quorum: 10/15.

Secrétaire de séance : Mme Séverine PETIT.

Procès-verbal de la séance du vendredi 9 juin 2023

DELIBERATION 2023-27: DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'affiner les prévisions budgétaires 2023. Les modifications concernent l'avance à verser à la société CTP pour le marché des travaux de requalification de la rue Pasteur.

Ainsi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la décision modificative n°1 suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Néant
Recettes	Néant

INVESTISSEMENT	
Dépenses	+ 39 946,46€ au chapitre 23, compte 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles »
	- 39 946,46€ au chapitre 21, compte 2151 « Réseaux de voirie »
Recettes	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative n°1 détaillée ci-dessus.

Séance levée à 18h45.

Signature du Président

Signature de la Secrétaire